

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce.
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée de la CCI de région Hauts de France en date du 25 octobre 2018, approuvant la cession d'une parcelle de 3 617 m2 au bénéfice de la société BERTRAND, cadastrée ZK 41 à ABBEVILLE (80) Sole du Moulin de pierre constituant le lot 2 du lotissement Parc des Trois Châteaux au prix de cession de 397 870 € (trois cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-dix euros).

Décide:

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur François LAVALLEE**, Président de la CCI Littoral Hauts de France et 1^{er} Vice-Président de la CCI de région Hauts de France, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Thierry LEMAUFF**, Directeur Agence, à l'effet de signer la promesse unilatérale de vente dudit terrain, à conclure sous diverses conditions suspensives et notamment celle d'autorisation de construire un bâtiment de 500 m2 environ à destination de restaurant. La durée de la promesse est fixée jusqu'au 30 avril 2019. Une indemnité d'immobilisation de 5% sera versée par le Bénéficiaire.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 5 novembre 2018

Philippe HOURDAIN Président

